

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

 REGION DE L'EST

 DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

 COMMUNE DE DIANG

 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland

 EAST REGION

 LOM AND DJEREM DIVISION

 DIANG COUNCIL

 GENERAL SECRETARIAT

DECISION N° 009/D/C.DIANG/SG/ST/CIPM/ du 02/06/2025

Portant attribution du marché objet de l'Appel d'Offres National N°006/AONO/C.DG/SG/CIPM/2025 du 24/04/2025 Pour Les travaux de construction d'un ponceau sur la piste Zocklingang-Bizeh dans la Commune de Diang, Département du Lom et Djerem Région de l'EST.

Financement : Budget d'investissement public - Exercice 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIANG,
-Autorité Contractante-

- Vu la Constitution ;
 Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
 Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 Vu l'Arrêté n°000193/A/MINDEVEL/SG de Monsieur le Ministre de la décentralisation et du développement local constatant l'élection de Monsieur MENGANAS ALAIN WILFRIED, comme Maire de la Commune de DIANG;
 Vu l'Appel d'Offres National N°010/AONO/C.DG/SG/CIPM/2024 du 31/07/2024;
 Vu le procès-verbal de proposition d'attribution reçu le 30 Mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de Diang ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

ARTICLE 1er : L'entreprise ETS VISIONARY, B.P. BTA, Tél 657 57 63 98, est déclarée adjudicataire Pour Les travaux de construction d'un ponceau sur la piste Zocklingang-Bizeh dans la Commune de Diang, Département du Lom et Djerem Région de l'EST.

Aux conditions ci-après :

- Montant de la lettre – commande : 22 000 000(vingt deux millions) Francs CFA TTC ;
- Délai d'exécution : Cent vingt (120) jours.

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- ARMP/EST
- Pdt/CIPM-C.DG (pour info) ;
- DDMINMAP/LD(pour info)
- AFFICHAGE;
- INTERESSE;
- CHRONO/ARCHIVES.

DIANG, le 02/06/2025

Le Maire de la Commune de DIANG,
Autorité Contractante



MENGANAS Alain Wilfried